



Groupe de travail Développement Durable et Environnement

Compte-rendu de réunion du 17 juin 2021

Présent.e.s

1. Annette Lequang (Bois-le-Roi Environnement)
2. Camille Gire (Conseillère municipale, groupe écologiste et citoyen)
3. Cécile Digne (Association Touche pas à mon petit bois)
4. Emmanuelle Alhadeff (Conseillère municipale déléguée au développement durable)
5. François Virely (Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau)
6. Marion Henry
7. Mélanie Moussours (Conseillère municipale déléguée à l'écologie et à la biodiversité locale)
8. Nathalie Vinot (1ère Adjointe au Maire, déléguée aux affaires générales et à la communication)
9. Patrick Gauthier (Conseiller municipal, groupe Réussir Ensemble avec les Bacots)
10. Patrick Roth (Conseiller municipal, délégué au patrimoine)
11. Xavier Blondaz-Gérard (Conseiller municipal, groupe Réussir Ensemble avec les Bacots)

Excusé.e.s

12. Anton Moonen
13. Jean Dey (Président de l'association du Grand Barbeau)
14. Magali Belmin (3ème Adjointe au Maire, déléguée à l'urbanisme)
15. Yvon Dupart (Administrateur de France Nature Environnement 77)

Objectifs et ordre du jour

- Accueil des nouveaux membres et rappel du mode de fonctionnement
 - *Objectif : mieux se connaître et faciliter les échanges au sein du groupe*
- Expérimentation de l'éclairage public
 - *Objectif : recueillir l'avis du groupe sur le projet d'extinction de l'éclairage public et échanger sur la meilleure façon de le mettre en place*
- Modification n°3 du PLU
 - *Objectif : présenter les propositions de protections complémentaires et recueillir les réactions du groupe*
- Gestion du patrimoine boisé communal
 - *Objectif : réfléchir ensemble aux actions à mettre en place*

Accueil des nouveaux membres et rappel du mode de fonctionnement

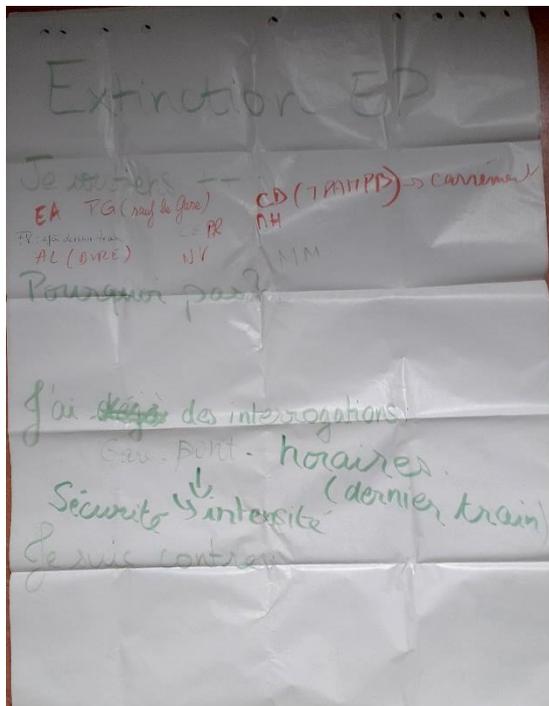
2 associations rejoignent le groupe de travail : Bois-le-Roi Environnement et l'association des Amis de la Forêt de Fontainebleau, avec un représentant ou une représentante par association (des personnes suppléantes sont bien sûr possibles). Cela permet de continuer d'ouvrir le groupe de travail aux différentes organisations et personnes investies sur les questions de développement durable et de préservation de l'environnement et donc d'enrichir les discussions et les travaux. En

même temps, il est rappelé qu'il est souhaité de limiter le nombre de représentant-e-s par organisation pour faciliter les échanges et l'animation du groupe de travail. Il est rappelé également que l'ordre du jour et les documents de travail sont bien des documents de travail qui n'ont pas vocation à être diffusés au-delà des organisations et groupes membres. Par ailleurs, l'ensemble des participants ont donné leur accord (ou l'on renouvelé) pour que le présent compte-rendu soit diffusé en ligne et mentionnent leur participation nominativement.

Extinction de l'éclairage public

La Mairie propose de lancer une expérimentation d'extinction de l'éclairage public. En effet, la pollution lumineuse causée par le développement de l'éclairage artificiel a des impacts négatifs reconnus sur la biodiversité nocturne, sur la qualité du ciel étoilé, sur la santé (perturbation du sommeil) et sur les consommations d'énergie. Il s'agit d'une mesure réclamée par les associations locales de préservation de l'environnement.

Dans un premier temps, les membres du groupe se sont prononcés sur le principe de l'extinction et des interrogations que cette extinction pouvait soulever.



Extinction de l'éclairage public

Je soutiens ++

EA, PG (sauf la gare), CD (TPAMPB) = carrément
FV (dernier train ?), CG, MH, PR, NV
AL (BLRE)

Pourquoi pas ?

J'ai des interrogations

Quelle tranche horaire (en fonction du dernier train ?)
Eteindre la gare ? Quid du pont de Chartrettes ? Comment baisser l'intensité lumineuse ? Impact sécurité ?

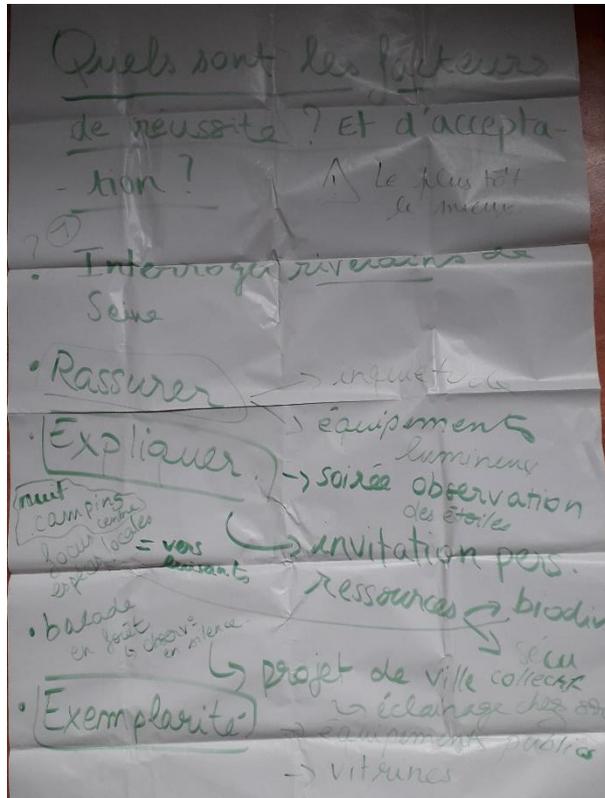
Je suis contre

L'ensemble des membres présents soutiennent fortement la démarche. Des questions ont émergé des échanges sur les modalités de l'extinction en termes de plage horaire et de zones d'extinction. Faut-il éteindre après le passage du dernier train ? Est-il souhaitable d'éteindre la gare qui est un lieu de passage ?

Eteindre au dernier passage du train donc bien après une heure du matin réduirait très fortement le nombre d'heures d'extinction et donc ses effets attendus. Quant à la gare, il est bien précisé que les quais resteront bien allumés car ils dépendent de la SNCF. Quant à la place, étant donné l'organisation de l'éclairage (différentes armoires alimentent différentes rues sans vraie cohérence par quartier ou types d'axes), il peut être plus complexe de chercher à ne laisser allumée que la place de la gare. Il est donc proposé de procéder à une expérimentation sur une base de minuit à 5h et sur l'ensemble de Bois-le-Roi et d'en tirer les enseignements pour la suite. La deuxième phase de réflexion pour réduire la pollution lumineuse est liée au renouvellement des équipements, les

nouvelles technologies donnant plus de flexibilité sur la gestion spatiale de l'éclairage (réglage au point lumineux quand il s'agit de LED) ou la gestion de l'intensité lumineuse.

Dans un second temps, le groupe a discuté des facteurs de réussite de cette expérimentation et des mesures à mettre en place pour informer et concerter les habitants et habitantes.



Quels sont les facteurs de réussite et d'acceptation ?

1. Commencer le plus tôt possible pour bénéficier des jours plus longs et permettre une transition plus en douceur
2. Interroger les Riverains de Seine qui n'ont pas d'éclairage public
3. Rassurer en répondant aux inquiétudes en termes de sécurité ou incitant et favorisant l'utilisation d'équipements lumineux adéquats
4. Expliquer :
 - a. Via une conférence (enjeu biodiversité, impact sur la sécurité, etc.)
 - b. Via une soirée observation des étoiles
 - c. Via des balades nocturnes en forêt ou une soirée camping (avec l'ALSH)
 - d. En faire un vrai projet de ville collectif en incitant les particuliers à agir sur leur éclairage extérieur
5. Etre exemplaire : pour les bâtiments publics et les bâtiments commerciaux

Il est également convenu que le groupe serait informé des discussions avec le prestataire pour la date d'extinction.

Modification n°3 du PLU

Ont été présentées au groupe les réflexions en cours de la Mairie visant à intégrer des protections réglementaires supplémentaires sur certains espaces. Ces réflexions sont basées sur les propositions de TPAMPB et sur le principe de les circonscrire aux parcelles communales (afin de ne pas intégrer de nouvelles protections sur des terrains privés sans que les propriétaires n'aient eu l'occasion de s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique).

De façon générale, les participants au groupe reconnaissent les efforts et le signal lancé quant à la volonté de la commune de mieux préserver les espaces naturels. Toutefois, il est remarqué que la

discussion, restreinte aux parcelles communales, ne permet pas d'avoir une vision globale des enjeux de protection sur la commune. De plus, il est regretté que ces réflexions portent sur certaines zones spécifiques mais ne reviennent sur des dispositions plus générales qui faciliteraient la construction et la densification à Bois-le-Roi. Il est à ce sujet convenu qu'un examen des propositions ou interrogations soulevées par Bois-le-Roi Environnement seraient examinées de plus près et qu'une réponse serait faite.

Ci-dessous sont résumées les propositions et réactions du groupe vis-à-vis des propositions faites par la Mairie :

- **Foucherolles (Nord du stade) :**

Il s'agit d'une zone classée Na (zone naturelle non constructible). Il est proposé de classer en Espace Boisé Classé (EBC) toutes les parcelles communales qui n'ont pas fait l'objet d'une mise à disposition à des associations (ânerie bacotte, Petits Pains, Cabots bacots), et ce pour faciliter leurs activités ou projets à venir, le cas échéant. En effet, on peut imaginer que des aménagements compatibles avec le classement Na soient souhaités par ces associations.

- **Parcelles face au Collège :**

Il est proposé de classer en EBC les parcelles appartenant à la commune ce dont se félicite les participants et notamment TPAMPB. Concernant la bande non classée à l'Est de ces parcelles, la Mairie doit vérifier l'existence d'une servitude avant de proposer son classement en EBC.

- **Parc des Chardonnerets :**

Il est proposé de classer en Parc et jardin remarquable le parc tout en gardant une zone de constructibilité et un cheminement jusqu'à l'actuelle maison des associations. De plus, le sequoia, arbre remarquable, l'alignement de tilleuls donnant sur l'avenue de la forêt et des chênes le long de la voie ferrée au nord de la maison des associations pourront être classés en EBC. Le périmètre de protection et les arbres à protéger feront l'objet d'un travail plus précis que ce que laisse voir le schéma simplifié exposé pendant la réunion. TPAMPB et BLR Environnement notamment demandent de restreindre au maximum la zone de constructibilité à une centaine de m² seulement, de limiter le cheminement à un accès PMR et de protéger l'ensemble du Parc.

- **Rue des SESCOIS :**

Il est proposé sur les deux parcelles communales de classer en EBC la bande boisée en fonds de parcelles où se trouvent de grands et beaux arbres, ce qui renforcera le statut de protection. De même, il est proposé d'élargir de 6 à 10 m la bande de recul végétalisée sur l'avant des parcelles et de prévoir une bande arborée plutôt que végétalisée. Il est également proposé d'imposer le passage de la petite faune entre les propriétés d'Ouest en Est en plus du Sud vers le Nord, de maintenir 80 % des espaces libres végétalisés comme le prévoit le PLU (zone UB) et d'exiger au moins des Bâtiments Basse Consommation mais RE 2021 appliquée au 1^{er} janvier 2022.

Certains membres ont rappelé l'intérêt écologique de ces deux parcelles notamment pour garantir les continuités écologiques et leur regret que les propositions de protection n'aillent pas plus loin. TPAMPB propose de préserver au moins une parcelle sur deux (c'est-à-dire qu'une parcelle sur deux soit totalement libre). L'association Bois-le-Roi Environnement précise qu'elle est en accord avec toutes les préconisations de l'association Touche Pas à Mon Petit Bois concernant la protection de tous les espaces naturels dont il a été question lors de la réunion, et notamment de la nécessité de la continuité écologique rue des SESCOIS.

- **Zone boisée de l'accueil de loisirs du soleil bacot (ALSH) :**

Il est proposé de le classer en EBC ce qui permettra de conserver un îlot de fraîcheur pour les enfants accueillis au centre.

- **Terrains mis à disposition de l'association Carrés potagers bacots :**

Il est proposé de classer la parcelle en Terrain cultivé à préserver.

Concernant le calendrier, l'objectif est de permettre à la Communauté d'agglomération de délibérer le 23 septembre ce qui suppose que le Conseil municipal rende un avis début septembre. Pour cela, les derniers détails liés à la prise en compte des protections supplémentaires devront être précisés d'ici à fin juillet. Il est souhaité que ces éléments soient aussi présentés en Commission urbanisme (cela dépendra du calendrier de réunions de la commission d'ici à l'été).

Gestion du patrimoine boisé

Le sujet a été reporté à la réunion suivante le temps dédié à la réunion étant largement épuisé. Fin de la réunion à 23h